



Séance du 27 FÉVRIER 2018
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Ville de SAINT MARC SUR COUESNON

Présents : J. MASSON, G. LÉONARD, A. CHESNEL, V. PIGEON, C. PÉGNÉ, L. GIGORY (arrivée à 20h17, C. CORNEC, D. ROYER, P. LABBÉ

Absents excusés : S. FÉVRIER donne pouvoir à G. LÉONARD, I. CHARRAUD donne pouvoir à V. PIGEON, E. PELÉ donne pouvoir à A. CHESNEL, JF. VALLÉE donne pouvoir à C. PÉGNÉ, JM. CLAIRAY donne pouvoir à C. CORNEC

Secrétaire de Séance : D. ROYER

1) Budget Communal 2018 : ouverture de crédits

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir régler certaines factures d'investissement, il y a lieu d'ouvrir des crédits aux comptes suivants :

- Compte 2184 Op. 23 : + 300.00 €
- Compte 2184 Op. 10010 : + 200.00 €

Ces crédits seront repris au BP 2018 de la Commune au moment de son vote.
Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'ouvrir des crédits en investissement, sur le budget 2018 de la Commune, sur les comptes suivants :
 - ☞ Compte 2184 Op. 23 : + 300.00 €
 - ☞ Compte 2184 Op. 10010 : + 200.00 €
- Dit que ces crédits seront reportés au BP 2018 de la Commune au moment de son vote ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2) Personnel Communal : suppression d'un poste de Rédacteur et création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de la Commune de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte-tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude du grade Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe d'un agent de la Commune, il convient de supprimer et de créer les emplois suivants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi suivant, à compter du 01/03/2018 :

	Emplois	Grades	Temps de Travail	Service
1	Secrétaire de Mairie	Rédacteur	35/35 ^{ème}	Administratif

La création de l'emploi suivant, à compter du 01/03/2018 :

	Emplois	Grades	Temps de Travail	Service
1	Secrétaire de Mairie	Rédacteur principal de 2 ^{ème} Classe	35/35 ^{ème}	Administratif

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique qui se réunit le 16 Avril 2018

Vu le tableau des emplois,

- D'adopter la proposition du Maire, à compter du 01/03/2018 ;
- De modifier le tableau des emplois, à compter du 01/03/2018 :

Emplois	Grades	Catégorie	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire de travail
Secrétaire de Mairie	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1	35/35 ^{ème} (TC)

- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

3) Logement « Ancien Presbytère » : réfection des murs et du sol : devis

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2018, il a été décidé d'effectuer des travaux de rafraîchissement des murs et des sols dans le logement communal sis 4 impasse du Bas St Marc (Ancien Presbytère).

Suite à cette décision, des devis ont été demandés à 4 entreprises. Les résultats sont les suivants :

<i>Montant HT</i>	Sols (petite chambre)	Peinture	Papier Peint	Toile de verre + peinture + sols (hors petite chambre)
MALLE Peinture St Aubin du Cormier	---	---	8 875.88 €	11 510.61 €
FERRON Peinture St Sauveur des Landes	---	7 644.14 €	7 209.34 €	8 678.94 €
AUBREE Peinture Liffré	---	11 310.11 €	11 571.23 €	11 961.86 €
SARL RTMB St Marc le Blanc	1 694.22 €	---	---	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De mettre en œuvre de la toile de verre et de la peinture sur les murs ;
- De retenir le devis de l'entreprise FERRON Peinture de St Sauveur des Landes d'un montant de 8 678.94 € HT ;

- De retenir le devis de la SARL RTMB de St Marc le Blanc pour la réfection du sol de la petite chambre d'un montant de 1 694.22 € HT + option laine de verre (à revoir pour l'épaisseur, laine de verre GR32 ép. 180 mm) ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

4) Logement « Ancien Presbytère » : réfection carrelage et faïence de la salle de bain : devis

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2018, il a été décidé d'effectuer des travaux de carrelage et de faïence dans la salle de bain du logement communal sis 4 impasse du Bas St Marc (Ancien Presbytère).

Suite à cette décision, des devis ont été demandés à 2 entreprises. Les résultats sont les suivants :

- ➔ Entreprise NEVEU de Fougères pour un montant de 1 228.55 € HT ;
- ➔ FRC Carrelage de Combourtillé pour un montant de 1 445.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De retenir le devis de l'ent NEVEU de Fougères pour un montant de 1 228.55 € HT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

5) Logement « Ancien Presbytère » : devis de plomberie et de chauffage

Dans le cadre des travaux de rafraîchissement du logement communal « Ancien Presbytère », Il avait été question de remplacer les radiateurs et il nous a été conseillé de supprimer la baignoire et de la remplacer par une douche. Ainsi, un devis de plomberie et de chauffage a été demandé à EPC du Couesnon de St Jean sur Couesnon. Suivant les choix du Conseil Municipal, celui-ci varie entre à 5 893.56 € HT et 3 801.56 € HT.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De mettre en place des radiateurs GALAPAGOS de chez Atlantic ;
- De mettre en place un receveur de douche de 120x80 et une paroi fixe de 120 ;
- De valider le devis de l'entreprise EPC du Couesnon de St Jean sur Couesnon pour un montant de 5 806.04 € HT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

6) Bâtiment BOUVIER : projet 2018 ? : recrutement d'un architecte ?

Suite à l'achat du bâtiment de René BOUVIER situé 1 rue de l'Eglise, le Maire demande au Conseil Municipal quel projet il souhaite réaliser et à quelle échéance.

En effet, si le projet doit débuter en 2018, le dépôt de la demande de subvention au titre de la DETR doit être effectué avant le 31/12/2018. Aussi, il ne faut plus tarder à recruter le ou les professionnels qui nous permettra d'avancer rapidement sur le projet et qui nous aidera à monter les dossiers de demandes de subvention.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De rencontrer l'architecte conseil (le 16 mars) avant consulter les architectes du secteur ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

7) Courrier Famille SERRAND/HURAUULT : proposition de vente de la maison sis 1 impasse du Relais

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier en date du 13/02/2018 de la famille SERRAND/HURAUULT concernant une proposition de vente de la maison sis 1 impasse du Relais à St Marc sur Couesnon.

La famille souhaiterait vendre son bien à la Commune moyennant le prix de 50 000 € net vendeur.

Après en avoir discuté, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De mener une réflexion globale sur l'organisation du Bourg avant de se prononcer sur l'offre de la famille SERRAND/HURAUULT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

8) Ecole Privée St Martin : demande de subvention 2017-2018

M. le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, du courrier en date du 22/01/2018 de l'OGEC de l'école privée St Martin de Mézières sur Couesnon sollicitant une subvention scolaire au titre de l'année 2017-2018. La Commune compte 3 enfants dans cet établissement.

Pour information, le coût de l'école pour l'année 2016-2017 s'élève à 335.83€/élève de primaire et 973.36 €/élève de maternelle. Dans le RPI, le coût est de 365.88 €/élève de primaire et 1 384.58 €/élève de maternelle.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De participer aux frais de fonctionnement 2017-2018 de l'école privée St Martin de Mézières sur Couesnon à hauteur de 275 €/élève (soit un total de 825 €)
- De participer aux frais de fournitures scolaires de l'école privée St Martin de Mézières sur Couesnon à hauteur de 25 €/élève (soit un total de 75 €) ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

9) Salle des sports intercommunale à St Jean : modification du taux de répartition des charges de fonctionnement suite à la dissolution de la Com'Onze

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la salle des sports de St Jean sur Couesnon a été cofinancée par les Communes de St Jean sur Couesnon, Mézières sur Couesnon, St Marc sur Couesnon et l'ex Communauté de Communes de St Aubin du Cormier. Aujourd'hui, l'emprunt est clos mais nous participons toujours aux charges annuelles de fonctionnement de la salle à hauteur 13.77%.

Suite à la dissolution de la Com'Onze au 01/01/2017, la Commune de St Jean sur Couesnon a souhaité revoir les taux de répartition de ces charges de fonctionnement à compter du 01/01/2017.

Elle nous propose la répartition suivante :

	Anciens Taux	Nouveaux Taux
Mézières sur Couesnon	19.28	24.89
Saint Marc sur Couesnon	13.77	18.21
Saint Jean sur Couesnon	45.65	56.90
Com'Onze	21.30	0.00
TOTAUX	100.00	100.00

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce nouveau taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la nouvelle répartition des taux proposée par la Commune de St Jean sur Couesnon à compter du 01/01/2017 ; à savoir 18.21 pour St Marc sur Couesnon au lieu de 13.77 ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

10) Voirie Communale : réfection de la route de « La Motte » : devis

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 Janvier 2018, avait donné un accord de principe pour refaire la couche de roulement de la route de « La Motte » Des devis ont donc été demandés dans ce sens. Les résultats sont les suivants :

- Entreprise EIFFAGE de Rennes pour un montant de 34 893.00 € HT ;
- Entrepris HENRY de La Chapelle Saint-Aubert pour un montant de 24 151.75 € HT

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De refaire la couche de roulement de la route de « La Motte » (VC n°105 et CE n°211) ;
- De retenir le devis de l'entreprise HENRY de La Chapelle Saint-Aubert pour un montant de 24 151.75 € HT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

11) Véhicule : achat d'une camionnette pour les services techniques et vente du tracteur

Lors de sa séance du 29 Janvier 2018, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe sur l'achat d'un véhicule pour l'atelier et la vente du tracteur.

Le Maire fait part du véhicule en dépôt dans le garage REPESSE de St Jean sur Couesnon. Il s'agit d'un Citroën C15 à 2 000 € net (carte grise comprise). M. ROYER, garagiste de métier, affirme que le véhicule est en bon état et que les révisions ont été faites. Le véhicule est diesel et a environ 175 000 kms.

Concernant le tracteur et le broyeur, M. le Maire les a fait estimer aux alentours de 5 000 € l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'acheter le véhicule Citroën C15 en dépôt au garage REPÉSSÉ de St Jean sur Couesnon pour un montant de 2 000 € net vendeur (carte grise incluse) ;
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de la facture seront inscrits au compte 21571 opération 10002 ;
- De mettre en vente l'ensemble « tracteur/broyeur » pour un montant de 5 000 € net vendeur ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

12) Questions Diverses

- Prochain Conseil : Mercredi 04 Avril 2018 à 20h.
- Avancement de grade : Chaque année, le Cdg 35 nous fait parvenir, un tableau d'avancement de grade répertoriant les agents qui remplissent les conditions

d'ancienneté et/ou d'examen professionnel pour accéder au grade supérieur. Depuis mai 2017, pour les agents de catégorie C, il n'y a plus de quota d'appliquer. Aussi, les agents qui n'ont pas l'examen professionnel mais qui ont suffisamment d'ancienneté dans le service et dans le grade peuvent prétendre à un avancement. En 2018, un agent remplit les conditions d'ancienneté. Ainsi, au 09/07/2018, il aura la possibilité de passer au grade supérieur si le Maire le permet et si le poste est modifié en conséquence. Afin de pouvoir saisir en temps et en heure le Comité Technique et inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, la suppression/création de poste correspondant, le Maire demande au Conseil Municipal leur avis sur cet avancement de grade. Si l'avancement de grade n'est pas acté en 2018, l'agent figurera sur le tableau d'avancement 2019 pour une date d'effet au 01/01/2019 et ainsi de suite.

- Avancement du projet de réseau des Médiathèques : M. LEONARD fait part au Conseil Municipal de l'avancement du projet de création du réseau des Médiathèques.
- Commune Nouvelle : M. le Maire fait suite à la réunion du 01/02/18. Il informe le Conseil Municipal qu'afin de clarifier les aspects financiers et fiscaux de la Commune nouvelle, M. ERARD, Maire de St Georges de Chesné, s'est rapproché du trésor public de Fougères afin d'obtenir une simulation fiscale et la dotation globale de fonctionnement de la Commune nouvelle. De plus, le Cdg a été contacté afin d'obtenir davantage d'informations sur le recrutement d'un chargé de mission et sur l'accompagnement dans le domaine des ressources humaines (aspect statutaires, rémunération, organisation...). M. ERARD espère, qu'au terme de cette étape, les élus seront davantage en mesure de prendre une décision circonstanciée et argumentée sur le passage en réalisation du projet.

Actes rendus exécutoire après dépôt en Préfecture le : 01/03/2018